

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 22 juillet 2019**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (27) :** Yves DOURLIACH, Alain BOUSQUET, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel POUDADE, Jean Louis LACUBE, Michel GARCIA, Antoine TAHOCS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jean Pierre INGLES, Jean Louis BRUNET, Jacky COLL, Frédéric BES, Martine PIERA, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis DEMELIN, Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Ingles), Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarda), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Georges VINCENS (procuration à Antoine Tahoces)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Jean Pierre Peugot, Michel Batllo, Mathieu Altadill

**Date de convocation :** 04 juillet 2019

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Election de trois membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).**

Le Lundi 22 juillet 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**Le Président rappelle :**

- les compétences de la Commission d'appel d'offres (CAO) :

L'article L. 1414-2 du CGCT dispose que « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ».

- l'élection de la Commission d'appel d'offres (CAO) le 27 juin 2016 :

Ont été élus :

- Titulaires : Pierre Bataille, Philippe Loos, Michel Garcia, Antoine Tahoces, Jean Pierre Abel.
- Suppléants : Michel Santanach, Jean Louis Lacube, Rolland Gil, Jean Pierre Astruch, Alain Bousquet.

Depuis, deux élus ne sont plus présents au sein du Conseil communautaire : Jean Pierre Abel (titulaire) et Rolland Gil (suppléant).

Il convient donc de procéder à leur remplacement.

Le Président propose Jean Pierre Astruch comme titulaire.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats pour être titulaire. Aucun autre conseiller ne demande à être candidat.

Le Président demande qui souhaite être suppléant, 2 places étant disponibles.

Jean Luc Molinier et François Delcasso se portent candidats.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **De proclamer élus titulaire : Jean Pierre Astruch**
- **De proclamer élus suppléants : François Delcasso et Jean Luc Molinier**
- **De donner tous pouvoirs au Président pour signer tout document à ce sujet.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 22 juillet 2019

Envoyé le 23-07-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 23-07-2019  
**NOTIFICATION FAST**

Jean Louis DEMELIN  
Président

